033-213300692-20130319-190313-2-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication: 26/03/2013

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 Mars 2013

DOSSIER N°: 2
PÔLE D'ECHANGES MULTI-MODAL
DU BOUSCAT - CONVENTION A
INTERVENIR – ETUDES
PRELIMINAIRES

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 Mars 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 30

Absent: 0

Excusés: 5

Présents: M. Bobet, M. Junca, Mme Mandard, M. Zimmermann, Mme Leclaire, M. Dominique Vincent, Mme Cazabonne-dinier, M. Valmier, M. Prigent, Mme Salin, Mlle Maceron-Cazenave, Mme Cazaurang, M. Jalabert, Mme de Poncheville, Mme Calluaud, Mme Cossecq, M. Quancard, Mme Madelmont, M. Asseray, M. Valleix, M. Bladou, Mme Thibaudeau, M. Pascal, M. Lamarque, Mme Bordes, M. Michel Vincent, Mme Begards, M. Prikhodko, M. Abrioux, M. Beutis

Excusés avec procuration: MME SOULAT (à MME THIBAUDEAU), M. FARGEON (à MME COSSECQ), MME TRAORE (à M. JALABERT), MME DESON (à MME DE PONCHEVILLE), M. BARRIER (à M. ASSERAY)

Absent:

Secrétaire : M. BLADOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20130319-190313-2-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2013 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 26/03/2013

<u>DOSSIER N° 2</u>: PÔLE D'ECHANGES MULTI-MODAL DU BOUSCAT CONVENTION A INTERVENIR — ETUDES PRELIMINAIRES

RAPPORTEUR: Bernard JUNCA

A l'occasion des études 50 000 logements menées par la CUB et la Ville, est né le projet de création d'un pôle d'échanges multi-modal à l'intersection du réseau ferroviaire et de la future ligne D du Tramway (secteur Citroën / Jardiland). La future ligne D du Tramway croisera en effet la voie ferrée de ceinture de l'agglomération au Bouscat en limite de Bruges.

Dans une acception communément utilisée, un pôle d'échanges fait référence à un lieu délimité où s'effectuent des transferts de voyageurs d'un moyen de transport à un autre. La notion de pôle d'échanges est indissociable de celle d'intermodalité. Y cohabitent plusieurs modes de transports, qu'ils soient collectifs (tramway, bus, train, avion,...) ou individuels (voiture, vélo, marche à pied, ...) et où s'opère donc une rupture de charge, suffisamment courte en distance et dans le temps pour qu'on puisse parler d'un unique pôle d'échanges.

Ces pôles multimodaux se développent sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux (Pessac, Ravezies, Cenon, Saint-Jean). Cette dynamique d'interconnexion des réseaux est portée par l'ensemble des collectivités territoriales et notamment la Région Aquitaine.

Les aménagements qui y sont réalisés sécurisent et améliorent les circulations piétonnes, cyclistes et l'accessibilité aux transports collectifs pour les personnes à mobilité réduite.

Concernant le pôle multimodal du Bouscat et à proximité immédiate, se situent de nombreux services et des ensembles bâtis avec une forte prédominance de logements sociaux. Parmi ces services, sont déployés un centre commercial de moyenne surface (Lidl), des concessionnaires automobiles et une jardinerie. Dans l'utilisation quotidienne, l'offre de commerces de proximité est importante : coiffeur, pressing, pizzeria, boulangerie, restauration rapide.

Cette intersection, au cœur d'un quartier dense, se situe à moins de 300 m de sites de logements collectifs d'habitat social : les résidences Galliéni et Isabelle (Gironde Habitat) en totale restructuration à l'horizon proche (2014), les résidences Tuilerie des Ecus et Les Cèdres Bleus (Coligny) et des résidences de logements collectifs privés (résidences Les Ecus et Les Cèdres Argentés).

Les études techniques, objets de la convention à intervenir (article 2) et de la présente note de synthèse, prendront en compte les enjeux découlant du contexte actuel et futur du secteur et veilleront aux conditions d'intermodalité entre les différents modes de transports, et plus particulièrement à la qualité des cheminements piétonniers et cyclistes. Les études prévoient notamment : levées topographiques, état des lieux des installations ferroviaires existantes, périmètre du projet, estimations financières...

Cette convention associe l'Etat (DREAL), la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Ville du Bouscat, la SNCF et Réseau Ferré de France. Consultée en première intention, la commune de Bruges n'a pas souhaité participer à cette convention. L'objectif des partenaires concernant la réalisation du pôle d'échanges est d'être au rendez-vous de la mise en service de la ligne D du tramway en 2016.

Le coût total de ces études préliminaires est de 120 000 euros HT, réparti entre les différents partenaires selon le tableau suivant :

033-213300692-20130319-190313-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

					1		
	Etat	Région	CUB	Le Bouscat	Publication :	26/03/2013 SNCF	Total
Etudes préliminaires ferroviaires HT	8 000,00	28 000,00	12 000,00	4 000,00	20 000,00	8 000,00	80 000,00
Soit	10,00%	35,00%	15,00%	5,00%	25,00%	10,00%	100,00%
Etudes préliminaires aménagement pôle HT	4 000,00	12 000,00	18 000,00	6 000,00	0,00	0,00	40 000,00
Soit	10,00%	30,00%	45,00%	15,00%	0,00%	0,00%	100,00%
Total HT	12 000,00	40 000,00	30 000,00	10 000,00	20 000,00	8 000,00	120 000,00
Soit	10,00%	33,33%	25,00%	8,33%	16,67%	6,67%	100,00%

Les modalités de versement sont précisées à l'article 4.2 de la convention ci-annexée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'intérêt local justifie la participation financière de la commune à ces études préliminaires,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 35 voix POUR

Article 1 : Adopte les termes de la présente délibération qui sera notifiée aux différents

partenaires,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée,

Article 3: Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget chapitre 20 article 2031.

Fait et délibéré le 19 Mars 2013

LE MAIRE,

Patrick BOBET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20130319-190313-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 26/03/2013